



# Activités de réglementation

Ce bulletin des *Activités de réglementation* couvre le mois de février 2006

## Demandes liées à une audience publique

### Décision d'audience rendue

1. *Coral Energy Canada Inc. (Coral) - Mécanisme d'atténuation du risque pour le service de transport garanti (MAR-SG) - de TransCanada PipeLines Limited (TCPL) - RHW-2-2005 (Dossier ATT-ATC-TCP23)*

Le 24 février 2006, l'Office a approuvé une demande présentée par Coral en vue de modifier le MAR-SG sur le réseau principal de TCPL. Le MAR-SG est une mesure d'enrichissement du service mise en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2004 dans le cadre d'un projet d'essai à l'intention des expéditeurs du service garanti (SG) à grande distance de TCPL. Le MAR-SG permet aux expéditeurs du SG à grande distance de porter les droits liés à la demande du SG non utilisés au crédit du coût de leur service de transport interruptible.

Dans sa demande, Coral avait proposé que le projet d'essai soit élargi afin d'y inclure les contrats de SG à courte distance dans les cas où un expéditeur détient un contrat de SG à courte distance dont le point de réception correspond au point de livraison d'un contrat de SG à grande distance qu'il détient.

L'Office a étudié la demande de Coral dans le cadre d'une audience publique par voie de mémoires.

### Audiences en marche

1. *Centra Transmission Holdings Inc. (Centra) - Droits - RHW-3-2005 (Dossier 4200-C293-1)*

L'Office tient une audience par voie de mémoires au sujet d'une demande présentée par Centra en vue de la modification des droits de transport exigés sur son réseau. Le 26 janvier 2006, l'Office a entendu les plaidoiries finales par téléconférence.

Centra détient un pipeline qui s'étend sur 97 kilomètres entre Winnipeg et Sprague, au Manitoba, et un autre qui va de Fort Frances à Rainy River, en Ontario, soit sur une distance de 90 kilomètres. Centra vend du gaz naturel à de grands utilisateurs et distributeurs au Canada, de même qu'à Centra Minnesota aux États-Unis.

2. *Imperial Oil Resources Ventures Limited (Imperial), Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline Limited Partnership, ConocoPhillips (North) Limited, Shell Canada Limitée et ExxonMobil Canada Properties - Projet gazier Mackenzie (Dossiers 3200-J205-1, 2520-C-19-4, 2620-C-19-7, 2620-C-12-7 et 2620-C-20-7)*

L'Office tient une audience publique, qui a commencé à Inuvik (T.N.-O.) depuis le 25 janvier 2006, concernant le

## Dans ce numéro

### Préface

Ce bulletin signale les activités de l'Office. Sauf mention expresse, la compétence de l'Office s'étend aux points énumérés dans ce bulletin en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, L.R.C. 1985, ch. N-7, dans sa version modifiée.

**Notre but global est de promouvoir la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité économique**

<b>Demandes liées à une audience publique</b> .....	<b>1</b>
<b>Demandes non liées à une audience publique</b> .....	<b>3</b>
<b>Appel</b> .....	<b>6</b>
<b>Modifications aux règlements</b> .....	<b>6</b>
<b>Questions administratives</b> .....	<b>7</b>
<b>Annexe I – Demandes en vertu de l'article 58</b> .....	<b>9</b>
<b>Annexe II – Autres dépôts</b> .....	<b>9</b>
<b>Profil</b> .....	<b>11</b>

projet gazier Mackenzie, qui comprend la construction d'un pipeline pour le transport du gaz naturel jusqu'au nord de l'Alberta, un pipeline pour le transport des liquides de gaz naturel jusqu'à Norman Wells, trois champs de gaz naturel à terre, un réseau de collecte du gaz produit dans ces trois champs et une installation de traitement dans la région d'Inuvik, point de séparation des liquides et du gaz, et d'expédition. Des installations connexes sont prévues, dont des stations de compression et une station de chauffage. L'audience doit se terminer en décembre 2006.

## Audiences prévues

### 1. *Sea Breeze Victoria Converter Corporation (Sea Breeze) - Construction d'une ligne internationale de transport d'électricité (LIT) reliant Victoria (Colombie-Britannique) à Port Angeles (Washington) - EH-1-2006 (Dossier AFIP-SBC-01)*

L'Office tiendra une audience publique à compter du 24 avril 2006, à un endroit à déterminer, pour examiner une demande de Sea Breeze qui prévoit construire et exploiter une LIT à courant continu haute tension de 150 kilovolts. La LIT proposée s'étendrait sur 47 kilomètres de la ville de View Royal (Colombie-Britannique) en direction sud jusqu'au détroit de Juan de Fuca et de là jusqu'à Port Angeles (Washington). Au Canada, la LIT franchirait quelque 12 kilomètres à terre et le reste de la distance dans le détroit Juan de Fuca. Pour l'instant, la construction de la LIT et d'une station de conversion attenante à des sous-stations existantes situées sur l'île de Vancouver est prévue pour novembre 2006.

Le 7 février 2006, l'Office a tenu une séance d'information publique à Victoria (Colombie-Britannique) sur ses processus.

### 2. *Chevron Canada Limited (Chevron Canada) et Chevron Standard Limited, Neste Canada Inc. et Chevron Canada Limited (Chevron/Neste) - Destination prioritaire - MH-2-2005 (Dossiers 4755-T099-3 et 4755-T099-4)*

L'Office tiendra une audience publique, à une date que l'Office annoncera ultérieurement, pour étudier deux demandes visant à obtenir des ordonnances désignant la raffinerie de Chevron Canada, située à Burnaby (Colombie-Britannique), à titre de destination prioritaire afin que la livraison de pétrole brut et d'isooctane sur le réseau de Terasen Pipelines (Trans Mountain) Inc. ne soit pas soumise à une répartition de la capacité pipelinère. La première demande a trait à la livraison de pétrole brut par Chevron Canada; la seconde porte sur la livraison d'isooctane par Chevron/Neste.

## Demande d'audience déposée

### 1. *Terasen Pipelines (Trans Mountain) Inc. (Terasen) - Doublement d'ancrage TMX (Dossier 3200-T099-1)*

Le 21 février 2006, Terasen a déposé une demande en vue de la construction et de l'exploitation du projet de doublement d'ancrage TMX. Ce projet consisterait en un doublement de pipeline et d'autres installations destinées à augmenter la capacité du pipeline Trans Mountain d'environ 6 360 mètres cubes (40 000 barils) par jour. Le coût du projet est estimé à 400 millions de dollars.

Les installations proposées sont constituées d'un pipeline de 762 millimètres de diamètre qui s'étendrait sur sept kilomètres d'un point à l'ouest de Hinton (Alberta) jusqu'à la station de pompage de Hinton, et d'un pipeline de 914 millimètres allant de cette station jusqu'à un endroit près de Rearguard (Colombie-Britannique), soit une distance de 151 kilomètres. Terasen propose en outre de construire deux stations de pompage à commande électrique, la station de Wolf, en Alberta, et la station de Chappel, en Colombie-Britannique.

## Demandes d'audience proposées

### 1. *Gateway Pipeline Inc. (Gateway) - Trousse d'information préliminaire (Dossier ATT-TTC-ENB 02)*

Le 9 février 2006, l'Office, en consultation avec les autres autorités responsable, a recommandé à la ministre de l'Environnement que le projet Gateway soit soumis à une commission d'examen conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Le 2 novembre 2005, Gateway, filiale en propriété exclusive d'Enbridge Pipelines Inc., a déposé une trousse d'information préliminaire (TIP) auprès de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE), l'ONÉ et d'autres ministères fédéraux. La TIP contient des renseignements détaillés sur les principaux éléments du projet Gateway. Elle est destinée aux parties intéressées éventuelles, et permettra aux organismes de réglementation fédéraux pertinents, soit l'ONÉ et l'ACÉE, de définir le processus d'examen qui répondra à leurs exigences de réglementation.

Le projet Gateway est constitué d'un pipeline d'exportation de pétrole et d'un pipeline d'importation de condensat construits dans la même emprise, et d'un terminal portuaire. Le pipeline d'exportation de pétrole, une nouvelle canalisation de 762 millimètres de diamètre et d'une capacité initiale d'environ 400 000 barils par jour, s'étendrait sur

1 150 kilomètres et transporterait du pétrole d'Edmonton (Alberta) à Kitimat (Colombie-Britannique). Le pipeline d'importation de condensat aurait un diamètre de 508 millimètres et pourrait transporter quelque 150 000 barils par jour de Kitimat à Edmonton. La date de mise en service proposée est l'an 2010 et le coût estimatif est d'environ 4 milliards de dollars.

**2. Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd. (M&NP) - Projet de pipeline Brunswick (Dossier PA-MNP 2006-001)**

Le 6 janvier 2006, M&NP a déposé une description de projet auprès de l'ACÉE et de l'ONÉ. Le projet proposé vise la construction d'un pipeline de 145 kilomètres de long et de 762 millimètres de diamètre pour relier le terminal de gaz naturel liquéfié Canaport<sup>MD</sup> de Mispic Point, situé à Saint John (Nouveau-Brunswick), à un point situé sur la frontière canado-américaine près de St. Stephen (Nouveau-Brunswick). M&NP prévoit présenter sa demande en mars 2006.

Le dépôt de la description de projet auprès de l'ONÉ enclenche le processus fédéral d'évaluation environnementale prévu par le *Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale* de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Selon le Règlement, les ministères fédéraux qui assument une responsabilité décisionnelle ou qui possèdent les connaissances voulues doivent déclarer leur intérêt dans le projet et participer à

l'établissement de la portée du projet et de l'évaluation environnementale.

**3. Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd. (M&NP) - Pipeline Bear Head (Dossier PA-MNP 2006-002)**

Le 6 janvier 2006, M&NP a déposé une description de projet auprès de l'ACÉE et de l'ONÉ. Le projet proposé vise la construction d'un pipeline de 55 kilomètres de long et de 762 millimètres de diamètre pour relier une usine de regazéification de gaz naturel liquéfié, située à Bear Head, près de Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse), à un point le long de la canalisation principale de M&NP, près de Goldboro (Nouvelle-Écosse). M&NP prévoit présenter sa demande en mars 2006.

Le dépôt de la description de projet devant l'ONÉ enclenche le processus fédéral d'évaluation environnementale prévu par le *Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale* de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Selon le Règlement, les ministères fédéraux qui assument une responsabilité décisionnelle ou qui possèdent les connaissances voulues doivent déclarer leur intérêt dans le projet et participer à l'établissement de la portée du projet et de l'évaluation environnementale.

## **Demandes non liées à une audience publique**

### **Question d'électricité**

#### **Questions réglées**

**1. NorthPoint Energy Solutions Inc. (NES) - Exportation d'électricité (Dossier AE-P-NPS 01)**

Le 16 février 2006, l'Office a approuvé une demande datée du 10 novembre 2005 de NES pour des permis pour exporter jusqu'à 1 000 mégawatts de puissance et jusqu'à 8 760 gigawattheures d'énergie garantie et interruptible combinée par année pour une période de 10 ans.

**2. Ontario Power Generation Inc. et Ontario Energy Trading International Corp. (Demandeurs) – Exportation d'électricité (Dossier AE-P-OPG-01)**

Le 24 février 2006, l'Office a approuvé une demande datée du 22 décembre 2005 des demandeurs pour un

permis pour exporter jusqu'à 12 000 gigawattheures d'énergie interruptible par année pour une période de 10 ans.

#### **Questions à l'étude**

**3. First Commodities International Inc. (FCII) - Exportation d'électricité (Dossier AE-P-FCI 01)**

Le 17 novembre 2005, FCII a sollicité un permis pour exporter jusqu'à 600 gigawattheures d'énergie interruptible par année pour une période de 10 ans.

**4. Maritime Electric Company, Limited (MEC) - Exportation d'électricité (Dossier AE-P-MEC 01)**

Le 17 janvier 2006, MEC a sollicité des permis pour exporter jusqu'à 150 mégawatts de puissance et jusqu'à 350 gigawattheures d'énergie par année sous une base garantie ou interruptible pour une période de 10 ans.

5. **Montana Alberta Tie Ltd. (MATL) - Construction d'une ligne internationale de transport d'électricité (LIT) s'étendant de Lethbridge, en Alberta, à Great Falls, au Montana (Dossier AFIP-LMAT-01)**

Le 21 décembre 2005, MATL a sollicité l'autorisation de construire une LIT à courant alternatif de 326 kilomètres de long, ayant une tension de 230 kilovolts, qui s'étendrait de Lethbridge (Alberta) à Great Falls (Montana). Un tronçon d'environ 123 kilomètres de la LIT se trouverait au Canada. MATL propose également de construire une nouvelle sous-station à 230 kilovolts et un transformateur déphaseur pour contrôler la direction du flux du courant près de Lethbridge. La LIT proposée pourrait transmettre jusqu'à 300 mégawatts de puissance dans l'une ou l'autre direction. La date proposée de mise en service de la LIT est décembre 2006.

L'Office a sollicité les commentaires des parties intéressées concernant cette demande avant de délivrer un permis ou de recommander la tenue d'une audience publique à la gouverneure en conseil.

## Question pionnière

### Question réglée

1. **Paramount Resources Ltd. - Modifier l'état d'un puits**

Le 14 février 2006, Paramount a reçu l'approbation de modifier l'état du puits Cameron 2M-73 conformément au paragraphe 19(3) du *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada*.

## Questions de pipeline

### Questions réglées

1. **Enermark Inc. - Construction du gazoduc Shekille (Dossier AFP-PA-EN1 2005-001)**

Le 6 février 2006, l'Office a approuvé une demande datée du 30 novembre 2005 d'Enermark Inc. pour construire un pipeline de gaz non corrosif d'environ 2,1 kilomètres de long qui s'étendra d'une future usine à gaz, qui sera située au point a-33-A/94-I-16, en Colombie Britannique, à un poste de régulation proposé, qui se trouvera au point 13-32-1112-12 W6M, en Alberta. La date projetée de mise en service est le 15 mars 2006 et le coût du gazoduc est évalué à 395 670 \$.

2. **Marauder Resources West Coast Inc. (Marauder) - Projet de gazoduc Ladyfern (Dossier PA-MRW 2005-001)**

Le 10 février 2006, l'Office a approuvé une demande datée du 16 décembre 2005 de Marauder pour construire un gazoduc de 5,5 kilomètres de longueur qui partirait d'une colonne montante d'un éventuel emplacement de puits Marauder Talisman, situé au point 10-27-93-13 W6M, en Alberta, et se terminerait à un point de raccordement proche de l'emplacement de puits existant d'EnCana Corporation, situé au point a 36 H/94 H 1 en Colombie Britannique. La mise en service est prévue pour le début du deuxième trimestre de 2006 et le coût du projet est évalué à 1,7 million de dollars.

3. **Demandes présentées en vertu de l'article 58**

L'Office a approuvé des demandes, formulées en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, concernant des installations pipelinaires courantes ou la construction de pipelines dont la longueur n'excède pas 40 kilomètres. Voir l'annexe I.

### Question à l'étude

4. **Westcoast Energy Inc. (WEI) - Construction du pipeline de croisement Aitken Creek (Dossier PA-WEI 2006 001)**

Le 14 février 2006, WEI a demandé l'autorisation de construire un raccord de gazoduc (gaz brut) faisant 11 kilomètres de longueur et 323,9 millimètres 12,75 pouces de diamètre entre la station auxiliaire Beg-Jedney et le pipeline de prolongement Aitken Creek du réseau de collecte de Fort St. John (Colombie-Britannique). Les travaux proposés comprennent de nouvelles installations de lancement et de réception de racleurs, de même que l'inversion du sens de l'écoulement du pipeline de prolongement Aitken Creek. Le coût du projet est estimé à 9,4 millions de dollars et la mise en service est proposé août 2006.

## Questions relatives au transport, aux droits et aux tarifs

### Questions réglées

1. **Réseau de la C.-B. de TransCanada PipeLines Limited (TCPL) - Demande de modification du service garanti à court terme (SGCT) (Dossier ATT-ATC-TCB 02)**

Le 2 février 2006, l'Office a approuvé une demande

datée du 2 novembre 2005 de TCPL visant l'approbation de modifications au prix et à d'autres aspects du service SGCT-1 sur le réseau de la C.-B. ainsi que de modifications connexes aux documents de service de transport du gaz avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2006. L'Office avait sollicité les commentaires des parties intéressées à cette demande.

**2. TransCanada Pipelines Limited - Résolution du Groupe de travail sur les droits de 2006 (Dossier TT-TC-TCP 26)**

Le 16 février 2006, l'Office a approuvé la résolution exposée ci-dessous.

Résolution n <sup>o</sup>	Objet
03.2006	Approbation de modifications aux droits provisoires du réseau principal avec prise d'effet le 1 <sup>er</sup> mars 2006.

**Questions à l'étude**

**3. Petro-Canada Oil and Gas (PCOG) - Westcoast Energy Inc. (WEI) - Tarif pipelinier (Dossier TT-TC-WEI 17)**

Le 6 janvier 2006, PCOG a présenté une demande visant à rejeter une partie du tarif pipelinier de WEI. La demande vise à rectifier l'écart entre les modalités tarifaires imposées par WEI aux expéditeurs actuels, qui veulent déplacer l'un des points de service de transport prévus à leur contrat, par rapport aux modalités tarifaires imposées par le tarif pipelinier aux nouveaux expéditeurs pour le même service de transport dans la zone 3. Le 19 janvier 2006, l'Office a décidé de solliciter les commentaires des parties intéressées.

**4. TransCanada Pipelines Limited (TCPL) - Résolution du Groupe de travail sur les droits de 2006 (Dossier TT-TC-TCP 28)**

Le 15 février 2006, TCPL a sollicité l'approbation de la résolution exposée ci-dessous.

Résolution n <sup>o</sup>	Objet
02.2006	Modifications au barème de droits visant le service de transport garanti non renouvelable et aux conditions générales du Tarif du réseau principal. But : mettre à jour la procédure et les dispositions de manière à disposer de points de réception de remplacement.

**5. Pipelines Trans-Nord Inc. (PTNI) - Droits pour 2006 (Dossier TT-FT-TNP 13)**

Le 28 février 2006, PTNI a demandé l'approbation de ses droits définitifs pour 2006. Les besoins en produits pour 2006 se chiffrent à 62 946 000 \$, comparativement à 60 153 000 \$ en 2005, ce qui se traduit par une hausse de 0,4 % des droits.

**6. Westcoast Energy Inc. (WEI) - Droits provisoires et définitifs pour l'année 2006 (Dossier ATT-AFT-WEI 19)**

Les 16 et 28 décembre 2005, l'Office a approuvé des droits provisoires qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le 28 novembre 2005, WEI a présenté une demande visant l'approbation des droits provisoires et définitifs exigibles pour les services de transport offerts sur sa canalisation principale durant l'année débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2006. En ce qui concerne les droits de transport provisoires devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, Westcoast a convenu du niveau de ces droits avec son groupe de travail sur les droits et le Tarif (GTDT).

Les droits provisoires proposés ont été convenus sans préjudice de toute autre position que WEI ou les membres du GTDT pourraient avancer dans la demande concernant les droits pour 2006. WEI a l'intention d'entreprendre des pourparlers avec ses parties prenantes afin d'en arriver à un règlement négocié sur ses droits définitifs pour 2006. Elle prévoit être en mesure de présenter un rapport d'étape à l'Office sur ces discussions au début de 2006. WEI a demandé que l'Office retarde la mise en place d'une procédure de traitement de la demande concernant les droits jusqu'à ce qu'elle ait discuté des exigences du processus avec ses parties prenantes.

# Appel

## Appel à l'étude

### 1. *Flint Hill Resources - Demande d'autorisation d'appel - RH-1-2005*

Flint Hill Resources a demandé à la Cour d'appel fédérale l'autorisation d'en appeler de la décision, rendue par l'Office en date du 28 avril 2005, d'approuver deux demandes d'Enbridge Pipelines Inc. visant la collecte, à même les droits pipeliniers qu'elle perçoit

au Canada, de 20 millions de dollars (US) par année pendant cinq ans relativement à l'extension du service sur le pipeline Spearhead, qui va de Chicago (Illinois) à Cushing (Oklahoma), et à une initiative de Mobil Pipe Line Company en vue de l'inversion du sens de l'écoulement d'un pipeline lui appartenant et qui s'étend de Patoka (Illinois) à Corsicana (Texas).

## Modifications aux règlements

### Initiatives de réglementation prises en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*

#### 1. *Modifications proposées Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres (RPT-99) et au Règlement de l'Office national de l'énergie sur les usines de traitement (RUT)*

L'Office entend modifier les règlements mentionnés en rubrique pour y incorporer des dispositions exigeant que les sociétés conçoivent et mettent en œuvre un programme de gestion de la sûreté de leurs pipelines. Comme mesure provisoire, dans l'attente de la promulgation de modifications aux règlements, l'Office a transmis aux sociétés un avis de projet de modification réglementaire (APMR), qui décrit les changements qu'il propose d'apporter aux règlements. Une fois qu'il aura reçu les commentaires de toutes les parties concernant l'APMR, l'Office publiera un projet de modification réglementaire. Ce dernier énoncera de façon provisoire les attentes de l'Office au chapitre de la gestion de la sûreté des pipelines, jusqu'à ce que les changements voulus concernant la sûreté soient apportés dans le RPT-99 ou le RUT.

#### 2. *Modifications proposées au Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres (RPT-99)*

Le 2 février 2006, l'Office a fait parvenir au ministère de la Justice des modifications proposées au RPT-99, aux fins d'examen et de publication dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. Ces modifications visent à intégrer les commentaires faits par le Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation. Elles ont trait à des questions juridiques et à des incohérences entre la version anglaise et la version française.

#### 3. *Règlement sur le recouvrement des frais - Électricité - Examen (Dossier 175-A000-72-2)*

Suivant une demande que certaines parties prenantes lui ont transmise, l'Office a entrepris un examen du *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie* en ce qui concerne la répartition des frais auprès des sociétés d'électricité. Comme partie de l'examen, l'Office a tenu des ateliers le 9 décembre 2004 à Calgary, le 2 juin 2005 à Montréal et le 16 janvier 2006 à Toronto.

#### 4. *Règlement sur la prévention des dommages de l'Office national de l'énergie*

Le 7 février 2005, l'Office a avisé les parties intéressées qu'il avait achevé la première étape d'élaboration du règlement mentionné en rubrique. Le règlement a été soumis au ministère de la Justice pour les besoins de l'analyse qui doit précéder sa publication préalable dans la *Gazette du Canada*, Partie 1. L'ébauche du règlement, datée d'octobre 2004, est disponible sur le site Web de l'Office sous *Lois et règlements*.

### Initiatives de réglementation prises en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*

#### 5. *Règlement sur le forage et la production axé sur les buts (RFP)*

Le 11 avril 2005, l'Office, au nom de plusieurs autres organismes fédéraux et provinciaux, a sollicité les commentaires des parties intéressées sur une ébauche du RFP.

Le projet de RFP est une initiative de l'Office, de Ressources naturelles Canada, de la province de

Terre-Neuve-et-Labrador, de la province de la Nouvelle-Écosse, de l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers, de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Ces organismes ont tous, à des degrés divers, une responsabilité directe en matière de réglementation des sociétés engagées dans des activités de forage et de production de gaz et de pétrole dans les régions pionnières du Canada (c.-à-d. les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et les régions extracôtiers), y compris celles régies par les lois relatives aux accords sur les ressources extracôtiers.

L'intention des instigateurs du projet est de faire en sorte que le RFP axé sur les but entre en vigueur vers la fin de 2006. Ce règlement prend appui sur l'ébauche de règlement sur le forage et la production élaborée dans le cadre d'un projet datant de 2000; par un concours

de circonstances, le projet initial a été retardé et le règlement n'a pu entrer en vigueur.

**6. *Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières au Canada et notes d'orientation***

Pour obtenir plus de précisions à ce sujet, prière de vous reporter au point 4 de la rubrique *Modifications aux règlements*, dans le numéro de mai 2001 des *Activités de réglementation*.

**7. *Règlement sur les études géophysiques liées à la recherche du pétrole et du gaz au Canada***

Pour obtenir plus de précisions à ce sujet, prière de vous reporter au point 6 de la rubrique *Modifications aux règlements*, dans le numéro d'octobre 2004 des *Activités de réglementation*.

## Questions administratives

### Membre de l'Office

Patricia McCunn Miller, membre de l'Office, a remis sa démission comme membre de l'Office, avec prise d'effet le 3 mars 2006, après avoir accepté un poste de haute direction dans le secteur privé.

### Gros plan sur la sécurité et l'environnement - Analyse comparative du rendement des pipelines 2000-2004

En mars 2006, l'Office publiera son quatrième rapport annuel visant à détailler le rendement en matière de sécurité, d'intégrité et d'environnement des sociétés pipelières réglementées par l'Office en comparaison au rendement d'organismes semblables.

### Évaluations du marché de l'énergie (ÉMÉ) prévues en 2006

**1. *Technologies émergentes en production d'électricité***

Cette ÉMÉ traitera de technologies de production d'énergie renouvelable et d'autres technologies émergentes, par exemple la pile à combustible, la photopile, l'éolien, la biomasse, les petites centrales hydroélectriques et les techniques non polluantes

d'utilisation du charbon, qui pourraient réellement servir de sources d'énergie d'appoint. Le rapport devrait être publié en mars 2006.

**2. *Ressources en gaz naturel classique de la Colombie-Britannique : évaluation du potentiel ultime***

L'ONÉ et le ministère de l'Énergie et des Mines de la Colombie-Britannique évalueront le potentiel ultime des ressources en gaz naturel classique de la Colombie-Britannique. Le rapport devrait être publié en mars 2006.

**3. *Utilisation du gaz naturel pour la production d'électricité : enjeux et conséquences***

Cette ÉMÉ étudiera le segment du marché du gaz naturel nord-américain connaissant la croissance la plus rapide, en s'attardant principalement au Canada. Il donnera les perspectives d'avenir quant à la demande et aux enjeux et conséquences connexes en matière de services de transport, de stockage et de prix du gaz. Le rapport devrait être publié en juin 2006.

## Instructions relatives au dépôt de documents

### Correspondance

Toute la correspondance destinée à l'Office doit être adressée au : Secrétaire, Office national de l'énergie, 444, Septième Avenue S.-O., Calgary AB T2P 0X8  
Télécopieur : (403) 292-5503

### Demandes et autres dépôts - nombre de copies à déposer

Vous pouvez soumettre votre demande ou d'autres dépôts à l'Office de deux façons :

1. Par voie électronique : utiliser l'option *Déposer un document* dans notre site Web et faire parvenir une (1) copie de vos documents par la poste (voir l'adresse ci-dessus) ou par télécopieur; ou
2. envoyer vingt-cinq (25) copies de vos documents par la poste.

### Renseignements complémentaires sur les dépôts

Types de documents pouvant être déposés par voie électronique et création de documents PDF : voir le *Guide du dépôt électronique à l'intention des déposants* ([http://www.neb-one.gc.ca/efile/guide\\_f.pdf](http://www.neb-one.gc.ca/efile/guide_f.pdf)).

Demandes de participation à une audience par voie de formulaires électroniques : voir *Déposer un document* ([http://www.neb-one.gc.ca/efile/index\\_f.htm](http://www.neb-one.gc.ca/efile/index_f.htm)).

Autres façons de déposer vos documents et assistance aux particuliers qui considèrent que le dépôt de nombreuses copies constitue un lourd fardeau financier : voir *Si vous ne pouvez pas déposer vos documents par voie électronique - Marche à suivre pour envoyer des copies papier* ([http://www.neb-one.gc.ca/efile/forms/paper\\_f.htm](http://www.neb-one.gc.ca/efile/forms/paper_f.htm)).

## Numéros pour communication avec l'Office

### Renseignements généraux :

Téléphones : (403) 292-4800  
Sans frais 1-800-899-1265

### Télécopieurs :

(403) 292-5503  
Sans frais 1-877-288-8803

### Bureau des publications :

Téléphone : (403) 299-3562  
Télécopieur : (403) 292-5576  
Courriel : [publications@neb-one.gc.ca](mailto:publications@neb-one.gc.ca)

### Site Web :

[www.neb-one.gc.ca](http://www.neb-one.gc.ca)

### Numéros de téléphone :

Pour une liste à jour des numéros de téléphone des membres de l'Office et du personnel clé, voir le site Web sous la rubrique *À notre sujet, Notre personnel*.

Office national de l'énergie  
Michel L. Mantha  
Secrétaire

### Renseignements :

Denis Tremblay, agent des communications  
Téléphone : (403) 299-2705  
Courriel : [dtremblay@neb-one.gc.ca](mailto:dtremblay@neb-one.gc.ca)



# Annexe I

## Demands présentées en vertu de l'article 58

### Gazoducs

<i>Demandeur</i>	<i>Dossier/Ordonnance</i>	<i>Demande</i>	<i>Coût est.</i>
Enermark Inc	Dossier : PA-ENI 2005-001 Ord. : XG-E024-02-2006	Demande datée du 30 novembre 2005; approuvée le 6 février 2006. Construire un pipeline de 2,1 kilomètres à partir du point a-33-A/94-I-16 en Colombie-Britannique jusqu'au point 13-32-1112-12 W6M en Alberta.	395 670
Marauder Resources West Coast Inc.	Dossier : PA-MRW 2005-001 Ord. : XG-M158-03-2006	Demande datée du 16 décembre 2005; approuvée le 10 février 2006. Construire un pipeline de 5,5 kilomètres à partir du point 10-27-93-13 W6M en Alberta jusqu'au point a-36-H/94-H-1 en Colombie-Britannique.	1 700 000

# Annexe II

## Autres dépôts

<i>Société</i>	<i>Date</i>	<i>Dépôt</i>
TransCanada PipeLines Limited	1 <sup>er</sup> février	Dossier TT-TTC-TCP PC - Rapport portant sur les différences entre les contrats en vigueur qui ont été signés pour le transport sur le réseau principale et les contrats pro forma prévus au Tarif en vigueur au 31 janvier 2006, déposé conformément au paragraphe 3 de l'ordonnance AO-1-TG-6-89.
Enbridge Pipelines Inc.	2 février	Dossier PA-ENB 2006 - Désaffectation du réservoir 15 et construction du réservoir 31 au terminal Edmonton.
Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd.	6 février	Dossier 4200-M124-4 - Disposition des soldes des comptes de report de 2005; droit définitif pendant la période d'essai 2006; ordonnance TG-4-2003.
Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd.	6 février	Dossier TT-FT-MNP 04 - Modification des barèmes de droits n <sup>o</sup> 6, 7 et 8 de manière à refléter les droits en vigueur du 1 <sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006; dépôt du calcul des droits définitifs exigibles pendant la période d'essai 2006.
Westcoast Energy Inc.	7 février	Dossier NOMA-WEI 2005 001 - Avis de travaux d'exploitation et d'entretien, forage de trois trous en vue de l'érection proposée d'une digue visant à corriger le cours d'eau (4AL1, km 23,5).
Enbridge Pipelines (Westspur) Inc.	8 février	Dossier NOMA-ENW 2006 1 - Avis de cessation d'exploitation du réservoir Nottingham 5-111 situé à environ 11 kilomètres au sud-est de Alida (Saskatchewan).
TransCanada PipeLines Limited	8 février	Dossier TT-IT-TCP 26 - Demande en vue d'obtenir une ordonnance modifiant à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2006 des droits provisoires actuellement perçus pour le service de transport sur le réseau principale.
Enbridge Pipelines Inc.	13 février	Dossier TT-FT-ENB 06 - Règlement sur les droits visant le pipeline Spearhead; convention entre Mobil Pipe Line Company et Enbridge relativement au transfert de paiements de soutien du projet.

Enbridge Pipelines (NW) Inc.	14 février	Dossier TT-QSR-ENN 01 - Rapport annuel de 2005, conformément aux règlements visant les renseignements financiers pour la période terminée le 31 décembre 2005.
Cochin Pipe Lines Ltd.	14 février	Dossier TT-TTC-CPL 01 - Tarif de l'ONÉ n° 90.
Terasen Pipelines (Trans Mountain) Inc.	15 février	Dossier TT-TTC-TTM 01 - Tarif provisoire de pétrole 60 et le tarif provisoire de pétrole raffiné 28.
Nexen Inc.	17 février	Dossier PA-NXI 2005-001 - Mise en service du pipeline de gaz naturel de 1,3 kilomètre Cuthbert à partir de l'Alberta jusqu'en Colombie-Britannique.
Wascana Pipelines System	17 février	Dossier 4775-P102-1 - Tarif n° 8.4.
Trans Québec & Maritimes Gazoduc Inc.	20 février	Dossier TT-QSR-TQM 2005 - Rapport de surveillance trimestriel pour la période se terminant le 31 décembre 2005.
Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd.	22 février	Dossier PA-MNP 2006 3 - Construction d'installations pour une station de transfert de propriété pour Heritage Gas Limited à l'Aéroport international d'Halifax.
TransCanada PipeLines Limited	22 février	Dossier TT-TC-TCP 29 - Ajout du nouveau point de réception Champlain à un nouveau point d'interconnexion près de Trois-Rivières, entre Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. et Société en commandite Gaz Métro.
Enbridge Pipelines Inc.	23 février	Dossier TT-FT-ENB 06 - Règlement sur les droits relatifs visant le pipeline Spearhead; copie de la convention survenue entre CCPS Transportation, LLC, et Enbridge relativement au transfert de paiements de soutien du projet.
Westcoast Energy Inc.	24 février	Dossier TT-TTC-WEI 01 - Modifications aux barèmes de droits en vigueur le 1 <sup>er</sup> mars 2006.
Westcoast Energy Inc.	24 février	Dossier CC-WEI 2006 1 - Demande pour acheter la station de comptage Blair Creek en Colombie-Britannique.
Foothills Pipe Lines Ltd.	27 février	Dossier TT-TTC-FPL 01 - Modifications au Tarif de transport du gaz – Phase 1 de la société Foothills et aux tarifs de ses filiales, Foothills Pipe Lines (Alta) Ltd., Foothills Pipe Lines (Sask) Ltd. et Foothills Pipe Lines (South B.C.) Ltd.
CanWest Gas Supply Inc.	27 février	Dossier AG-GEN - Révocation de la licence d'exportation de gaz naturel GL-218.
Foothills Pipe Lines Ltd.	28 février	Dossier TT-QSR-FPL 2005 - Rapport de surveillance annuel pour l'année se terminant 31 décembre 2005.
Westcoast Energy Inc.	28 février	Dossier TT-QSR-WEI 01 - Rapport de surveillance annuel, divisions des pipelines et des services sur le terrain, pour l'année terminée le 31 décembre 2005.
TransCanada PipeLines Limited	28 février	Dossier TT-QSR-TCP 2005 - Rapport de surveillance trimestriel du réseau principal pour l'année terminée le 31 décembre 2005.
TransCanada PipeLines Limited – BC System	28 février	Dossier TT-QSR-TCB 2005 - Rapport de surveillance trimestriel, BC System, pour l'année terminée le 31 décembre 2005.

## Profil

L'Office national de l'énergie est une cour fédérale de réglementation créée par une loi du Parlement le 2 novembre 1959.

En vertu des pouvoirs de réglementation que lui confère la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, l'Office délivre des autorisations d'exportation de pétrole, de gaz naturel et d'électricité, accorde des certificats visant les pipelines interprovinciaux et internationaux et les lignes internationales de transport d'électricité et établit les droits et les tarifs applicables aux oléoducs et aux gazoducs de compétence fédérale.

Outre ses fonctions de réglementation, l'Office est chargé de conseiller le gouvernement sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources énergétiques.

La Loi exige également que l'Office suive la situation de l'approvisionnement en ce qui a trait à tous les principaux produits énergétiques au Canada, particulièrement l'électricité, le pétrole, le gaz naturel et les sous-produits

de ces hydrocarbures; il doit aussi se tenir au fait de la demande d'énergie au Canada et à l'étranger.

Les responsabilités de l'Office en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* et de certaines dispositions de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* englobent la réglementation des activités d'exploration, de mise en valeur et de production du pétrole et du gaz dans les régions pionnières de manière à favoriser la sécurité des travailleurs, la protection de l'environnement et la conservation des ressources en hydrocarbures.

L'Office a également des responsabilités précises en vertu de la *Loi sur le pipe-line du Nord* et de la *Loi sur l'administration de l'énergie*. En outre, Ressources humaines et Développement des compétences Canada a nommé des inspecteurs de l'Office à titre d'agents de sécurité chargés d'appliquer la partie II du *Code canadien du travail*.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2006  
représentée par l'Office national de l'énergie

N<sup>o</sup> de cat. NE12-4/2006-02F  
ISSN : 0821-865X

Ce document est publié séparément dans les deux langues officielles. Pour de plus amples renseignements :

Équipe des communications  
Office national de l'énergie  
444, Septième Avenue S.-O.  
Calgary (Alberta) T2P 0X8  
Téléphone : (403) 292-4800  
Téléphone sans frais : 1-800-899-1265  
Télcopieur : (403) 292-5503  
Télcopieur sans frais : 1-877-288-8803

©Her Majesty the Queen in Right of Canada 2006 as  
represented by the National Energy Board

Cat. No. NE12-4/2006-02E  
ISSN : 0821-8645

This document is published separately in both official languages. For further information, please contact:

Communications Team  
National Energy Board  
444 Seventh Avenue SW  
Calgary, Alberta T2P 0X8  
Telephone: (403) 292-4800  
Telephone toll free: 1-800-899-1265  
Telecopier: (403) 292-5503  
Telecopier toll free : 1-877-288-8803